

# PALATINE ACTIONS DEFENSIVES EURO

OPCVM respectant les règles  
d'investissement et d'information  
de la directive 85/611/CE modifiée

## PROSPECTUS SIMPLIFIE

### PARTIE - A - STATUTAIRE

#### Présentation succincte :

- ▶ Code ISIN : **Part A : FR0010458281**  
**Part B : FR0010461467**
- ▶ Dénomination : **Palatine Actions Défensives Euro**
- ▶ Forme juridique : **Fonds commun de placement de droit français**
- ▶ Société de gestion de portefeuille : **PALATINE ASSET MANAGEMENT**
- ▶ Déléguataire de la gestion comptable : **CACEIS FASTNET**
- ▶ Dépositaire : **Banque PALATINE**
- ▶ Prime broker : **néant**
- ▶ Commissaire aux comptes : **DELOITTE**
- ▶ Commercialisateurs : **Banque PALATINE / PALATINE ASSET MANAGEMENT**

#### Informations concernant les placements et la gestion :

- ▶ **Classification** : Actions de pays de la zone euro
- ▶ **OPCVM d'OPCVM** : Inférieur à 10% de l'actif net
- ▶ **Objectif de gestion** :  
L'objectif de gestion du FCP est de participer à l'évolution des marchés actions de la zone euro en diminuant l'exposition en phase de retournement des marchés, l'exposition minimum étant de 60% de l'actif net.

### ► Indicateur de référence :

L'indice MSCI EMU est l'indicateur de comparaison du FCP. Cet indice actions, représentatif des principales capitalisations des places boursières des pays de la zone euro, est calculé en euros et en cours de clôture. L'indice MSCI EMU n'inclut pas les dividendes détachés par les actions qui composent l'indicateur. Les indices MSCI sont calculés par Morgan Stanley Capital International, les informations sur ces indices sont disponibles sur le site [www.msci.com/equity](http://www.msci.com/equity).

Le FCP n'est ni indiciel ni à référence indicielle et l'indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance. Aucune corrélation avec l'indicateur n'est recherchée par la gestion ; par conséquent, le portefeuille ne suit pas la composition de l'indice et la performance du FCP peut s'éloigner durablement de celle de cet indicateur.

### ► Stratégie d'investissement :

L'univers d'investissement est composé principalement d'actions de pays de la zone euro, sans contrainte de capitalisation boursière ou sectorielle. La répartition des investissements par pays varie selon les choix discrétionnaires de la gestion.

La sélection des titres au cas par cas se fait en fonction de critères quantitatifs mais aussi qualitatifs. La gestion est prudente et privilégie les valeurs pour leur bons fondamentaux, la qualité de leur management, leur pouvoir d'imposer leurs prix au marché, leur rentabilité, et ce afin de maîtriser le couple rendement-risque. Cette gestion défensive, sur des sociétés à forte visibilité (croissance régulière) et ayant une valorisation attractive, vise une progression régulière peu corrélée aux indices permettant une sensibilité moindre aux chocs de conjoncture.

La gestion est active. Si elle ne trouve pas suffisamment de valeurs remplissant ses critères d'investissement, le FCP peut ainsi se retrouver avec un volant significatif d'instruments monétaires. La gestion peut ponctuellement de manière accessoire et de façon plus réactive, sur des valeurs en dehors de sa sélection, rechercher des opportunités d'investissement à plus court terme.

Le portefeuille est composé en permanence à hauteur de 75% minimum de l'actif net en actions de pays membre de la communauté européenne plus la Norvège et l'Islande, et comprenant au minimum 60% en actions des pays de la zone euro qui est la zone prépondérante d'investissement, toutes capitalisations confondues. La répartition des investissements par pays varie selon les choix discrétionnaires de la gestion.

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP pourra investir à hauteur de 25% maximum en titres de créance et instruments du marché monétaire, il s'agira le plus souvent de prises en pension, sur des titres de droit français ou de la zone euro, d'une durée inférieure à 6 mois avec révocation à tout moment, d'émetteurs disposant d'une notation supérieure à B pour Standard and Poor's et Fitch, et sans répartition prédéfinie entre dette privée et dette publique.

Il pourra également investir à moins de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM, principalement monétaires, de droit français conformes ou non à la directive modifiée, gérés ou non par la Société de Gestion, ou européens conformes à la directive modifiée.

Pour couvrir et/ou exposer le portefeuille, la gestion pourra intervenir sur les marchés réglementés et/ou organisés ou de gré à gré français ou de la zone euro. Aucune surexposition n'est recherchée et la gestion aura principalement recours à des opérations sur futures et options sur actions et sur indices en substitution d'une détention directe de titres, pour ajuster l'exposition du portefeuille ou en couverture des actions détenues, les interventions ne pouvant avoir pour effet de ramener le degré d'exposition au risque actions en dessous de 60% de l'actif net.

Pour plus de précisions, veuillez consulter la note détaillée du fonds.

### ► Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Compte tenu de l'orientation du FCP, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

**Risque de perte en capital :** l'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

**Risque actions :** le FCP peut, à tout moment, être au minimum à 75% exposé aux variations de cours affectant les marchés actions. Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions de moyenne et petites capitalisations : l'OPCVM investit sur des actions qui en raison de leur faible capitalisation boursière peuvent présenter un risque de marché et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des actions et des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les actions ou sur les marchés les plus performants.

Risque accessoire :

Le risque de crédit est défini dans la note détaillée.

► **Garantie ou protection** : néant.

► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type** :

La qualité des souscripteurs concernés diffère selon les catégories de parts proposées par le FCP. Ainsi, les parts A sont accessibles à tous souscripteurs (particuliers et institutionnels), souhaitant exposer leurs investissements aux marchés actions des pays de la zone euro et supporter le profil de risque présenté par l'OPCVM, alors que les parts B sont réservées aux institutionnels partenaires de Palatine Asset Management.

**Durée de placement recommandée** : supérieure à 5 ans.

#### **Avertissement**

Le montant qu'il est raisonnable d'investir par chaque investisseur dans cet OPCVM dépend de sa situation personnelle, en fonction notamment de son patrimoine, de son horizon de placement et de son souhait ou de sa préférence à prendre ou non un risque financier. Dans tous les cas, il est fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

### **Informations sur les frais, commissions et la fiscalité**

► **Frais et commissions**:

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc ...

<b>Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM (1)	Valeur liquidative * nombre de parts	<b>Parts A : 2%</b> <b>Parts B : NEANT</b>
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * nombre de parts	NEANT
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * nombre de parts	NEANT
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * nombre de parts	NEANT

(1) Les opérations de souscriptions et de rachats simultanées peuvent être exécutées en franchise de commissions. Dans ce cas, les doubles transactions seront effectuées sur la base de la valeur liquidative du jour de centralisation à la condition qu'elles s'appliquent à un volume de solde nul.

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	<b>Parts A</b> : 1,40% TTC taux maximum <b>Parts B</b> : 1% TTC taux maximum
Commission de sur performance	Actif net	néant
Prestataire percevant des commissions de mouvement : la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	0 à 1% TTC

Procédure de choix des intermédiaires :

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés par la société de gestion dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi-critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique. Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation et l'adéquation des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume des courtages.

Modalités de partage de la rémunération sur les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Lorsque l'OPCVM procède à l'acquisition temporaire de titres, l'intégralité des revenus liés à cette opération est acquise à l'OPCVM, le cas échéant en cas de cession temporaire, l'intégralité de la rémunération sera payée par l'OPCVM.

► **Régime fiscal :** éligibilité au PEA

Si la souscription aux parts du FCP relève de la participation à un contrat d'assurance vie, les souscripteurs se verront appliquer la fiscalité des contrats d'assurance vie.

Ces informations ne sauraient se substituer à celles fournies dans le cadre d'un conseil fiscal individuel.

Avertissement :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

**Informations d'ordre commercial :**

► **Conditions de souscription et de rachat :** les demandes de souscription et de rachat sont reçues au siège, succursales et agences des établissements habilités à cet effet et sont centralisées chaque jour à 11H00 à la BANQUE PALATINE. Elles seront alors exécutées, sur la base de la valeur liquidative datée du jour de centralisation.

► **Date de clôture de l'exercice:** le dernier jour d'ouverture de Bourse (à Paris) du mois de décembre de chaque année. La date de clôture du premier exercice est le dernier jour ouvré de bourse de Paris du mois de décembre 2007.

► **Affectation du résultat** : Capitalisation totale des revenus pour les deux catégories de parts proposées à la souscription (parts A et B).

► **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative** : Chaque jour d'ouverture de la Bourse (à Paris), à l'exception des jours fériés légaux selon le code du travail français.

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative** : dans tous les guichets de la Banque PALATINE et sur le site [www.palatine.fr](http://www.palatine.fr)

► **Devise de libellé des parts** : EURO.

► **Date de création** : Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 17/04/2007. Il a été créé le 15/05/2007

### **Informations supplémentaires :**

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Banque PALATINE – « Le Péripôle » 10, avenue Val de Fontenay - 94131 Fontenay-sous-Bois Cedex.

Tél. : 01.43.94.47.47. Ces documents sont également disponibles sur le site [www.palatine.fr](http://www.palatine.fr)

Le document « politique de vote » établi par la société de gestion est adressé sur simple demande écrite du porteur auprès de : PALATINE ASSET MANAGEMENT – 42, rue d'Anjou – 75008 PARIS

Date de publication du prospectus : 25-05-2010

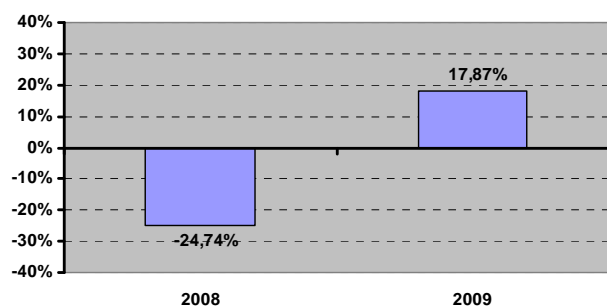
Le site de l'AMF [www.amf-France.org](http://www.amf-France.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

**Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.**

## PARTIE - B - STATISTIQUE

### Performances du FCP au 31/12/2009

#### Part A



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	17,87%	-	-
MSCI EMU en €	23,06%	-	-

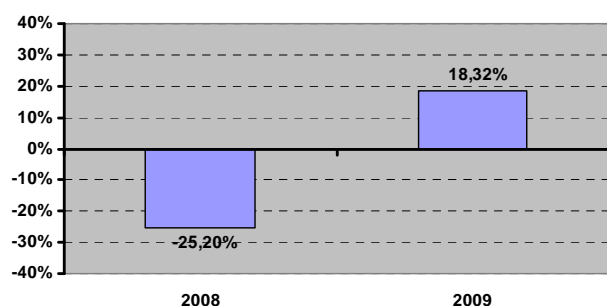
#### La part A du FCP a été créée le 15-05-2007

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. En revanche, celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.

#### AVERTISSEMENT

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.  
Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

#### Part B



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	18,32%	-	-
MSCI EMU en €	23,06%	-	-

#### La part B du FCP a été créée le 13-07-2007

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. En revanche, celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.

#### AVERTISSEMENT

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.  
Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

**Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2009 :**

	<b>Part A</b>	<b>Part B</b>
<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>1,400 %</b>	<b>1,000%</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements</b> Ce coût se détermine à partir : <ul style="list-style-type: none"> <li>des Coût liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement</li> <li>déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur</li> </ul>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b> Ces autres frais se décomposent en : <ul style="list-style-type: none"> <li>commission de surperformance</li> <li>commission de mouvement</li> </ul>	<b>0,737 %</b>  0,737 %	<b>0,737 %</b>  0,737 %
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>2,137 %</b>	<b>1,737 %</b>

**Les frais de fonctionnement de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

**Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement**

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- ✓ des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- ✓ des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

**Autres frais facturés à l'OPCVM**

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- ✓ des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- ✓ des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

**Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2009 :**

Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté 1,039 % de l'actif moyen.  
Le taux de rotation du portefeuille actions a été de 71,96 % de l'actif moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

<i>Classes d'actifs</i>	<i>Transactions</i>
<b>Actions</b>	15,02 %